

CHARTRE POUR L'UTILISATION DES POSTES PUBLICS ET D'INTERNET DANS LES MÉDIATHÈQUES DÉPARTEMENTALES DE LA DROME

Préambule

Cette charte a pour but de définir les conditions générales d'utilisation des services multimédias et d'Internet au sein des médiathèques départementales de la Drôme.

Cette charte précise le contexte d'utilisation de ces services dans le cadre du projet culturel et documentaire de la médiathèque départementale en rappelant la législation en vigueur afin d'informer, de sensibiliser et de responsabiliser l'utilisateur.

Cette charte formalise les relations entre la médiathèque et ses utilisateurs en précisant les droits et les devoirs de chacun. Elle complète le règlement intérieur en vigueur.

La médiathèque départementale se réserve le droit de

- modifier la présente charte et d'en informer le public.
- interrompre toute connexion dont l'usage ne respecterait pas les règles énoncées sur cette charte.

La médiathèque s'engage, dans le cadre de la législation en vigueur, à mettre les moyens techniques nécessaires pour garantir la protection des données à caractère personnel des utilisateurs.

Internet et postes de travail

La médiathèque départementale de la Drôme offre au public différents types de supports d'information : documents imprimés, documents audiovisuels, documents numériques. Ces différents supports forment un ensemble encyclopédique cohérent répondant aux missions d'information, de formation, de culture et de loisir d'une bibliothèque publique.

L'intégration des ressources numériques et d'Internet est conçue comme le prolongement de la collection, permettant d'enrichir, de compléter et d'élargir l'offre documentaire existante. Conformément aux missions des médiathèques publiques, l'objectif de la médiathèque départementale est de donner à tous la possibilité d'utiliser internet et les ressources numériques qu'elle propose.

La médiathèque, à l'écoute des besoins des utilisateurs, peut proposer une aide technique ponctuelle.

Principales fonctionnalités offertes

- **Consultation du catalogue de la bibliothèque**
- **Consultation de sites Internet**
- **Utilisation de la messagerie personnelle dans les conditions précisées au chapitre concerné**
- **Usages des logiciels proposés sur les postes**

Les postes en fonction de leur localisation et du domaine concerné (section jeunesse, section adulte, salle d'usuels, espace discothèque) peuvent proposer toutes ou certaines de ces fonctionnalités et offrir des ressources éventuellement différentes. Une signalétique claire permet d'informer le public sur les fonctionnalités disponibles sur chaque poste.

Conditions d'accès

- Toute personne peut s'informer de la vie de la bibliothèque et consulter son catalogue sans être inscrite, en utilisant les postes publics donnant seulement accès aux ressources locales. Ces postes sont signalés à l'intérieur de chaque médiathèque.
- Tous les usagers inscrits et dont l'abonnement est valide peuvent utiliser Internet après s'être identifiés au moyen de leur identifiant et du mot de passe qui leur ont été communiqués lors de leur inscription. **Cet identifiant/ mot de passe est strictement personnel et ne doit pas être communiqué. Il est possible de nous demander sa modification.** Cette identification permet aussi de bénéficier de services particuliers tels que la consultation du compte, la réservation de documents ainsi que d'autres services.
- Les personnes non inscrites à la médiathèque mais souhaitant pouvoir utiliser Internet doivent obligatoirement s'inscrire en tant qu'« usager internaute ». **Cette inscription gratuite** leur permettra de retirer leur carte d'utilisateur avec leur identifiant et leur mot de passe. Par la suite et si elles le souhaitent, leur abonnement pourra être modifié pour leur permettre l'emprunt de documents et l'accès aux ressources numériques.
- L'accès aux postes multimédias de la section enfant est disponible en priorité aux enfants de moins de 14 ans.
- L'accès aux postes multimédias de la section adulte est disponible en priorité aux personnes de plus de 14 ans.
- La consultation est limitée à deux personnes par poste.

Disponibilité du service et durée de consultation

La médiathèque s'efforcera de maintenir accessibles ces services, de façon permanente, aux heures d'ouverture de la médiathèque. **Elle tiendra son public informé des éventuelles interruptions et des postes indisponibles pour raisons techniques.**

- La durée de consultation ne peut excéder 1h30 par jour et par utilisateur.

Conditions d'utilisation

- **Usages autorisés d'Internet :**
 - Navigation sur le web (L'accès du public à l'Internet est autorisé uniquement au *world wide web*)
 - Messagerie personnelle (webmail).
- **L'usage de la messagerie personnelle** est autorisé avec les restrictions suivantes :

Envoi de messages

L'envoi de messages est autorisé et il est possible de joindre à ces mails une pièce jointe dont l'utilisateur disposerait sur une clé USB ou un autre support.

Ouverture de messages indésirables

Il est recommandé de ne pas ouvrir de messages dont l'expéditeur est inconnu ou dont le texte est en langue étrangère. En effet, ce type de message dans la plupart des cas correspond à un pourriel (spam) et peut refermer un virus.

Exécution de pièces jointes

Les pièces jointes exécutables ne doivent pas être lancées. Très souvent, ce type de pièce jointe installe sur les postes des logiciels espions, cheval de Troie,...
Seule l'ouverture des pièces jointes de type photo ou texte, tableur sera possible.

Fermer la messagerie après utilisation ou en cas d'absence temporaire ou définitive

Le Département ne garantit pas la confidentialité de la consultation des messageries personnelles sur les postes publics des médiathèques.

• Usages non recommandés d'Internet

- La médiathèque invite les usagers à la plus grande vigilance quant à la saisie ou la communication de données personnelles telles que mots de passe, codes bancaires ou autres données sensibles
- L'Administration de site Web personnel, blog ou la connexion éventuelle à un Intranet professionnel, n'est pas recommandé et ne saurait engager la responsabilité du Département.
- La consultation et l'utilisation des sites commerciaux ainsi que les paiements en ligne ou transactions bancaires restent sous la responsabilité exclusive de l'utilisateur.

Le Département ne pourra pas être tenu responsable des transactions bancaires effectuées via internet et de leurs conséquences pour l'utilisateur

• Un accès filtré

La médiathèque départementale, soucieuse d'offrir un service de qualité, a choisi de recourir à un outil de filtrage dans le but de :

- protéger les utilisateurs et notamment le public mineur.
- contribuer le plus efficacement possible au respect de la législation.
- protéger son propre réseau et son matériel de la consultation de sites susceptibles de perturber le bon fonctionnement de ce service.

• Usages des postes de travail

- Une suite de logiciels libres est proposée permettant aux usagers de disposer des outils indispensables
- Il est interdit d'enregistrer des mails ou pièces jointes sur les postes publics des médiathèques pour :
 - éviter la contamination du poste par des virus (pièce jointe contaminée),
 - éviter que d'autres personnes puissent avoir accès au fichier enregistré (et donc à son contenu) pour des raisons évidentes de confidentialité.

Mais

- L'enregistrement des données pour la sauvegarde des recherches et travaux personnels **sur clés USB est autorisé.**

- **Déconnexion des postes de travail**

Avant toute absence temporaire ou définitive du poste de travail, il est demandé expressément de fermer sa session de travail en utilisant le menu ou le bouton « Se déconnecter » pour garantir à chacun toute la confidentialité nécessaire

- **Service d'impression**

L'impression de documents, **à usage privé**, est possible sur l'imprimante mise à la disposition du public. Cette imprimante est pilotée par un poste mis à disposition des usagers et dédié exclusivement au déblocage des impressions. L'utilisateur est autonome quant aux demandes d'impression de documents. Le paiement des impressions se fait au moyen de cartes prépayées en vente aux banques de prêts. Ce service et les tarifs en vigueur font l'objet d'une description précise à la rubrique sur chaque site Internet des médiathèques départementales sous le menu « services ».

Le respect de la législation

L'Internet, les réseaux et les services de communication numérique ne sont pas des zones de non droit. Si le logiciel de filtrage mis en place contribue à faire respecter les lois, il est indispensable que l'utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur.

L'utilisateur s'engage ainsi à ne pas produire, consulter, stocker ou diffuser des documents contraires à la loi.

Sont ainsi notamment (mais pas exclusivement) interdits et pénalement sanctionnés :

- l'atteinte à la vie privée d'autrui ;
- la diffamation et l'injure ;
- la provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux, le fait de favoriser
- la corruption d'un mineur, l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur
- la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique susceptibles d'être perçus par un mineur.
- l'incitation à la consommation de substances interdites ;
- la provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide ;
- la provocation à la discrimination, à la haine notamment raciale, ou à la violence ;
- l'apologie des crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité; la négation de crimes contre l'humanité.

Propriété littéraire et artistique

L'utilisateur s'engage à respecter la législation sur la propriété littéraire et artistique, le droit des auteurs

des oeuvres consultées sur Internet, et notamment à :

- ne pas les reproduire sans leur accord et sans la mention de leur nom, que la reproduction soit totale ou partielle, gratuite ou payante (code de la propriété intellectuelle)
- ne pas diffuser des informations appartenant à des tiers sans leur autorisation
- mentionner les sources, dans tous les cas, lors de l'utilisation d'information de tiers.

Le piratage de logiciels et de tout programme est interdit.

Dans le cadre de la loi française anti-terroriste du 23 janvier 2006, les données de connexion à Internet de l'utilisateur seront conservées pendant un an. Les destinataires de ces informations sont exclusivement les services de police et de gendarmerie habilités sur requête de l'autorité judiciaire. En cas de violation de la loi, l'utilisateur s'expose à des sanctions pénales.

Utilisation des postes : sécurité du système et du réseau

Outre l'engagement à une utilisation loyale des services mis à sa disposition, l'utilisateur s'engage à :

- **respecter le matériel mis à sa disposition**
- **ne pas effectuer, de manière volontaire, des opérations pouvant nuire au fonctionnement du réseau ainsi qu'à l'intégrité des ressources informatiques :**
 - ne pas chercher à contourner les sécurités mises en place
 - ne pas chercher à modifier la configuration du poste ou du réseau
 - ne se livrer à aucune action de piratage
- **signaler toute anomalie constatée au début ou en cours d'utilisation du poste.**

Le respect de la charte

Les utilisateurs qui chercheraient à détourner l'esprit de la présente charte et/ou ne la respecteraient pas peuvent se voir refuser temporairement ou définitivement l'accès à internet et aux ressources numériques ou à la médiathèque.